

La Santé et la Sécurité au Travail



L'Homme au cœur de sa sécurité.

91 Rue de Dunkerque – 59155 FACHES THUMESNIL

☎ : + 33 (0)6.10.30.89.54 et Tél / Fax : 03.20.34.24.16

www.afst.fr - philippekowalski@afst.fr

Formation Secourisme (SST) - Défibrillateur, Incendie, PRAP.



Le risque zéro n'existe pas et ce malgré toutes les préventions et mesures prises pour respecter les conditions de travail règlementaires.

Le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est le premier maillon de la chaîne des secours. Ce n'est pas un professionnel du monde médical, il est formé pour empêcher l'aggravation de l'état de la victime. Il a moins de 3 minutes pour agir. **Le SST est un acteur de prévention.**

Les gestes de secours appris dans un milieu professionnel, peuvent être appliqués dans la vie de tous les jours.

« Un Sauveteur formé, ce sont 40 vies sauvées »

Formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Durée : 14 heures

Les heures sont réparties sur 2 journées à raison d'une journée par semaine.

Possibilité d'effectuer la formation sur 2 jours consécutifs (2 journées de 7h00 avec test d'évaluation).

Il faut être âgé de 16 ans minimum au moment du démarrage de la formation.

Il faut au minimum 4 candidats pour un maximum de 10 candidats par session (Norme INRS)

Tarif : 890,00 € H.T. par session

(+ éventuellement frais de transport en dehors de la Région NORD - PAS DE CALAIS)

Le tarif proposé, comprend :

- Le déplacement sur site sur la Région Nord - Pas de Calais,
- Les **14 heures** de formation pour un groupe de 4 à 10 personnes.
- Un kit secouriste (valeur 6,00 €) pour chaque candidat,
- Le matériel pédagogique,
- Un aide mémoire I.N.R.S.
- La logistique administrative,





Programme de la formation

Public/pré requis

Personnel désirant devenir secouriste et désigné par l'employeur.

Moyens pédagogiques - Formateur

Vidéo projecteur et supports variés, aide mémoire INRS, divers matériels (mannequins, DAE, etc) en rapport avec la formation SST.

Formation animée par un formateur habilité CARSAT-INRS à jour de ces compétences.

Objectif général

Intervenir efficacement face à une situation d'accident.

Mettre en application, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et sécurité au travail

Validation

Délivrance du certificat SST aux stagiaires ayant satisfait aux exigences de l'évaluation : cas concrets et cas de synthèse.

Programme

- Présentation,
- La place du SST dans la santé et la sécurité de l'entreprise,
- Protéger,
- De protéger à prévenir,
- Examiner,
- Alerter,
- D'alerter à informer,
- Secourir (Geste de premiers secours : PLS, RCP avec DAE...)
- Evaluation individuelle,
- Bilan de la formation,

Durée

- 14 heures de formation, réparties sur 2 journées de 7h00,
- Session de 10 candidats.





Le risque zéro n'existe pas et ce malgré toutes les préventions et mesures prises pour respecter les conditions de travail réglementaires.

Le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est le premier maillon de la chaîne des secours. Ce n'est pas un professionnel du monde médical, il est formé pour empêcher l'aggravation de l'état de la victime. Il a moins de 3 minutes pour agir. **Le SST est un acteur de prévention.**

Les gestes de secours appris dans un milieu professionnel, peuvent être appliqués dans la vie de tous les jours.

« Un Sauveteur formé, ce sont 40 vies sauvées »

Formation Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) SST

Durée : 7 heures au minimum

Les heures sont réparties sur une journée. A choisir selon les disponibilités de l'établissement.
Recyclage tous les 24 mois.

La formation a pour but de maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voire supérieur à celui de sa formation initiale.

Minimum 4 candidats et maximum 10 candidats par session (Norme INRS)

Tarif : 480,00 € H.T. par session

(+ éventuellement frais de transport en dehors de la Région NORD - PAS DE CALAIS)

Le tarif proposé, comprend :

- Les 7 heures de formation pour un groupe de 4 à 10 personnes,
- Le déplacement sur site sur la Région Nord - Pas de Calais,
- Le matériel pédagogique,
- La logistique administrative,
- Un aide mémoire I.N.R.S.





Programme de la formation

Public/pré requis

Le personnel secouriste du travail désigné par l'employeur.

Pré requis

Etre titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

Objectif général

Evaluer l'écart entre les compétences des SST et les compétences minimales attendues et d'en assurer les ajustements et le développement.

Validation

Remise d'une carte SST au nouveau format INRS.

Programme

- Présentation et retour sur les expériences des Stagiaires,
- La place du SST dans la santé et la sécurité de l'entreprise,
- Protéger,
- De protéger à prévenir,
- Examiner,
- Alerter,
- D'alerter à informer,
- Secourir (Geste de premiers secours : PLS, RCP avec DAE...)
- Evaluation individuelle,
- Bilan de la formation,

Durée

- 7 heures de formation, au minimum, réparties sur 1 journée avec évaluation continue des stagiaires.,
- Session de 4 à 10 candidats maxi (Norme INRS).





Formation « Sensibilisation aux risques professionnels »

Préambule : La prévention en entreprise consiste à proposer au travers du DUER (Document Unique de l'Evaluation des Risques) d'éventuelles formations afin de maîtriser les risques visibles comme non visibles. Cette formation entre dans ce cadre réglementaire.

Public

Le personnel désigné par l'employeur.

Pré requis

Aucun.

Objectif général

Etre capable d'évacuer son stress, d'y faire face, de le gérer, et d'équilibrer ses tensions, afin de mieux appréhender une situation de travail ou une situation de la vie courante.

Validation

Remise d'une attestation de formation.

Programme général

- Conseiller la mise en place d'un système de prévention en entreprise sous forme de management de projet : présentation de la démarche, les obligations en matière de santé au travail en sus des formations réglementaires (SST, H0B0 etc).
- Accompagner à la mise en place du DUER (ensemble des risques professionnels de l'entreprise), expliquer la législation, la démarche de prévention, un plan d'actions à appliquer pour limiter les risques. Pour cela, le formateur se propose d'assurer un audit interne, nécessaire à cette démarche : observation de l'organisation - visite des lieux... etc, lui permettant de vous guider vers une solution correspondant à votre maîtrise du risque ainsi défini.



Formation « Sensibilisation aux risques professionnels »

- **Module 1** : Animer une formation "gestion de stress" en tant qu'outil de la prévention, et en réponse aux Risques Psycho Sociaux (RPS) repérés dans l'entreprise par des indicateurs tels que l'absentéisme, la mauvaise ambiance, le turnover, etc (14h00 ou 21h00).
- **Module 2** : Animer une formation "communication en entreprise" permettant de gagner en efficacité professionnelle. Les objectifs sont la mise en place d'une relation favorisant une bonne communication, une expression des idées de façon claire et persuasive, un gain en assurance face à un auditoire pour convaincre, une communication en situation difficile (14h00).
- **Module 3** : Animer une formation "gestion du temps" : Outil pour diagnostiquer sa propre gestion du temps, définir ses priorités, les principes clés de la gestion du temps, faire face à l'urgence, mieux gérer les activités chronophages, s'affirmer pour mieux gérer son temps (14h00).
- **Module 4** : Animer une formation "affirmation de soi" : prendre conscience de son propre profil, comprendre les fondements de l'affirmation de soi, réagir aux comportements parasites, faire face aux situations de tension et utiliser les outils de l'assertivité dans son quotidien professionnel (14h00).

Durée

- Durée à définir en fonction des besoins du groupe, chaque module peut être vu séparément ou certains peuvent se regrouper.

-Nombre de candidats variable (maximum 10 par session).

Prix

Sur devis personnalisé en fonction du public à former.



Formation Habilitation Electrique

(Changement de la norme UTE en début d'année 2012)

« L'habilitation est liée à présent à la qualification professionnelle des stagiaires » (NF C18-510 – Nouvelle NORME au 1^{er} janvier 2012)

- 18C530 H0vB0v*
- 18C510 H1vB1v*
- 18C510 H2vB2v*
- 18C510 BR-BC*

* H0v - B0v BS - BE : Personnel non - électricien qui peut intervenir sur des travaux hors tension.

* H1vB1v : Personnel électricien qui peut intervenir sur des travaux sous tension.

* H2vB2v : Personnel de type « chargé de travaux » qui peut intervenir au voisinage d'appareil sous tension.

* BR-BC : Personnel qui est chargé d'intervention ou de consignation ou de nettoyage sous tension.



N'hésitez pas à nous demander les programmes de formation de chaque niveau d'habilitation.

Recyclage tous les 3 ans.

Tarif : 550,00 € H.T. pour une journée de formation intra
(+ éventuellement frais de transport en dehors de la Région NORD - PAS DE CALAIS)

Formation assurée pour un groupe de 10 personnes maxi.



L'incendie est un événement qui évolue de manière inopinée et avoir quelques automatismes peut s'avérer utile pour casser le « triangle du feu »

Formation Incendie

Nous vous proposons donc diverses possibilités pour former vos collaborateurs, en voici quelques exemples :



- Initiation à la lutte contre le feu avec simulateur,
- Lutte contre le feu (sauvetage option industrie)
- Equipier d'intervention niveau 1,
- Equipier d'intervention niveau 2,
- Recyclage des animateurs d'équipe de sécurité incendie,
- Guides et serre-files, etc

A titre d'exemple, il faut **4h30** pour la formation Equipier de Première Intervention (EPI) répartie ainsi : 2h00 pour la sensibilisation au risque incendie (Partie théorique, utilisation d'extincteurs individuels), formation de guides et serres files (2h00) et exercice d'évacuation (0h30).

Tarifcation pour « EPI » : 460,00 € HT

(+ éventuellement frais de transport en dehors de la Région NORD - PAS DE CALAIS)

Formation assurée pour un groupe de 10 personnes maxi.

A titre d'exemple, il faut 2h00 pour la formation « Manipulation extincteurs » répartie ainsi : Une **partie théorique** (Qu'est-ce qu'un incendie, le triangle du feu, les différents types d'extincteurs, etc) et une **partie pratique** avec la manipulation d'extincteurs individuels sur feux réels simulés par un générateur de flammes.

Tarifcation « Manipulateur Extincteurs » : Sur devis

(+ éventuellement frais de transport en dehors de la Région NORD - PAS DE CALAIS)

Formation assurée pour un groupe de 10 personnes maxi.

Pour d'autres demandes incendie, n'hésitez pas à nous contacter et à spécifier vos propres besoins, nous nous efforcerons de satisfaire au mieux votre requête.



Programme de la formation « Equipier de Première Intervention »

Public

Personnel ayant à travailler ou à intervenir dans des locaux où le risque incendie est existentiel.

Pré requis

Tout personnel amené à intervenir sur un incendie.

Objectif

Rendre le stagiaire capable d'exécuter en sécurité les opérations spécifiques liées au départ d'incendie tant sur la lutte que l'évacuation de bâtiments en feu.

Validation

Attestation de formation.

Programme

- Le triangle du feu,
- Catégorie des différents extincteurs,
- Le risque d'incendie dans l'établissement,
- Les réflexes sur la conduite à tenir en cas d'incendie, les consignes, l'alarme,
- La mise en œuvre des moyens d'extinction,
- Le mode d'emploi des extincteurs,
- Formation de Guides et serres files,
- Evacuation et repérage de son lieu de travail...
- Lien avec les Sauveteurs Secouristes du Travail (S.S.T)

Durée

- 4h30 de formation, réparties sur ½ journée si exercice d'évacuation.





Le CACES est le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.
Il est une composante essentielle de la formation sécurité.

Permis C.A.C.E.S



Cette formation est une obligation légale pour quiconque souhaite conduire un engin spécialisé dans le cadre de manutention.

La formation CACES puise sa légitimité dans un décret de décembre 1998. (Décret N° 98-1004 du 2 décembre 1998, voir article R 241-48 et 49 du Code du Travail et des recommandations CNAM)

Nous vous proposons le permis CACES « R 389 » qui concerne les chariots automoteurs de manutention à conducteur porté (validité du permis : 5 ans)

Nous vous proposons le permis CACES « R 318 » qui correspond aux ponts roulants (autorisation de conduite valide 5 ans)

Nous vous proposons le permis CACES « R 386 » (1A, 1B, 2A, 2B, 3A, 3B) plates-formes élévatrices mobiles de personnes (validité du permis : 5 ans)

Nous vous proposons le permis CACES « R 372 » modifié qui correspond aux engins de chantiers (validité du permis : 10 ans)

Nous vous proposons le permis CACES « R 383 » (1A, 1B, 2A, 2B, 2C) modifié qui correspond aux grues mobiles (validité du permis : 5 ans)

Nous vous proposons le permis CACES « R 390 » qui correspond aux grues auxiliaires de chargement de véhicules (validité du permis : 5 ans)



Tarif : Sur devis personnalisé
(+ éventuellement frais de transport en dehors de la Région
NORD - PAS DE CALAIS)

Pour plus de détails, n'hésitez pas à nous contacter pour la réalisation d'un devis personnalisé.

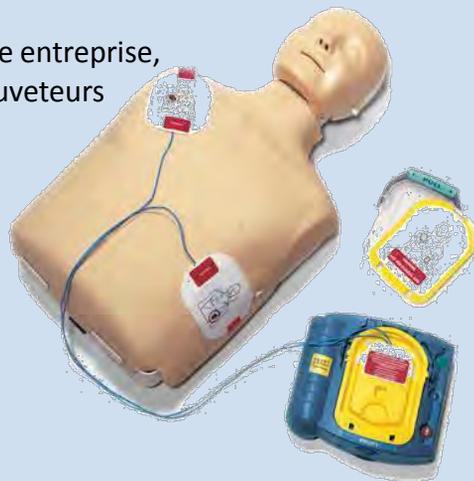
Remarque : Un « testeur » ne peut faire passer que 6 candidats par journée de formation.



Sensibilisation aux premiers secours et initiation au Défibrillateur Automatique Externe (DAE)

Le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est quant à lui capable de par son certificat de manipuler cet appareil.

La formation au DAE a pour but de permettre aux salariés d'une entreprise, d'utiliser en toute sécurité le défibrillateur ; en l'absence de sauveteurs habilités à intervenir pour prodiguer les premiers soins ; dans l'attente des secours professionnels.



Durée : 4 heures 30

Les heures sont réparties sur une demi-journée. A choisir selon les disponibilités de l'établissement.

Il serait souhaitable d'avoir 6 candidats par session.

Tarif : 390,00 € HT

(+ éventuellement frais de transport en dehors de la Région NORD - PAS DE CALAIS)

Le tarif proposé, comprend :

- Les 4h30 de formation
- Le matériel pédagogique
- La logistique administrative
- Un fascicule récapitulatif des gestes principaux de la formation.



Programme de la formation

Contenu :

- La formation permettra aux stagiaires de se familiariser avec les notions de prévention au sein de l'entreprise,
- De réaliser le bilan, l'examen d'une victime,
- Le passage du message d'alerte aux autorités compétentes,
- De réaliser la Position Latérale de Sécurité (PLS),
- D'effectuer une Réanimation Cardio Pulmonaire (RCP) à l'aide **d'un défibrillateur (DAE)**



Chaque candidat sera mis en situation sous forme de jeux de rôle, pour évaluer ses propres acquis tout au long de la formation. Rien ne pourra se faire sans la participation active des candidats et leur sens des responsabilités.

L'organisme **A.F.S.T** met à la disposition de ces candidats, le matériel nécessaire à la bonne exécution de la formation : mannequins adultes et enfants, sacs d'insufflation et masques individuels, documents pédagogiques, défibrillateur, etc.

A la fin de la session, des attestations de formation seront rédigées et remises à chaque candidat.



Formation à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) domaine IBC



Pour rappel, la formation PRAP IBC « Industrie – Bâtiment – Commerce » est une évolution de l'ancienne formation Gestes et Postures (GP) qui n'a plus aucune valeur officielle.

Le Geste et Posture étant abandonné depuis fin 2010 par l'I.N.R.S.

Le programme officiel préconise 12 heures de formation pour un groupe de 10 candidats.

L'organisme **A.F.S.T** table davantage ses formations sur une prestation de qualité et a décidé de proposer aux candidats 14 heures de formation en face à face pédagogique.

Contexte :

Les activités physiques sont la partie la plus directement observable du travail grâce aux gestes, aux mouvements, aux déplacements accomplis mais aussi grâce aux postures adoptées.

(Source INRS)

1 accidenté du travail sur 4 a moins de 25 ans.

1 salarié sur 20 est accidenté au travail chaque année.

1/3 des accidents du travail sont des accidents de manutention manuelle.

¾ de l'ensemble des maladies professionnelles sont liées à l'activité physique au travail.



Ces maladies se traduisent ainsi : 65 % tendinites, 9 % hernies discales, 1 % arthrose

Objectif de la formation :

Permettre aux opérateurs de travailler en adéquation avec leur poste de travail et ainsi préserver leur capital santé.

Permettre aux entreprises d'aménager les postes de travail pour réduire les dépenses liées aux *coûts directs* (cotisation au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles) ainsi que les *coûts indirects* (l'ensemble des frais occasionnés par les accidents : remplacement, retards, etc.)





Contenu :

La formation à la Prévention des Risques liés à l'activité Physique repose sur une analyse des risques qui ne peuvent faire l'économie d'une étude globale de l'activité.

Elle abordera des notions d'anatomie, de physiologie et de pathologie pour comprendre comment la santé de l'homme peut être menacée. On mettra en pratique quelques gestes et postures pour les manutentions occasionnelles.

Méthodes pédagogiques :

La formation que propose l'**A.F.S.T** est directement tirée du programme officiel recommandé par l'I.N.R.S et elle s'inscrit dans une démarche de prévention conformément à la réglementation en rapport avec le décret 92-958, décret 2001-2016 et la circulaire DRT 2002-6 du 18 avril 2002.

Durée : 17 heures

Les heures sont réparties sur 2 journées à raison d'une journée par semaine à raison de **14 heures de face à face pédagogique.**

Le temps entre chaque journée permettra aux opérateurs d'appréhender leur environnement de travail et d'observer leur poste.

Nous intervenons quelques jours avant la formation pour étudier (**3 heures**) le ou les postes de travail en réalisant un film.

La formation est sanctionnée par un certificat délivré par l'INRS.

Il faut au minimum 4 candidats pour un maximum de 12 candidats (INRS).

Tarif : Sur devis personnalisé pour la formation PRAP IBC (17h00)

(+ éventuellement frais de transport en dehors de la Région NORD - PAS DE CALAIS)



Détails de la formation

Public

Toute personne issue des secteurs industriels, commerciaux et bureautiques (IBC).

Pré requis

Aucun

Objectif : 5 compétences

Etre capable de caractériser l'activité physique dans sa situation de travail.

Etre capable de situer l'importance des atteintes à la santé (AT/MP) liées à l'activité physique professionnelle et les enjeux humains et économiques pour le personnel et l'établissement.

Etre capable de caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.

Etre capable de détecter les risques d'atteintes à sa santé et de les mettre en lien avec les éléments déterminant son activité physique.

Etre capable de proposer des améliorations de sa situation de travail à partir des déterminants identifiés, de participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation.

Formateur

Agréé CARSAT, habilité INRS en PRAP-IBC.

Pédagogie

Apports théoriques interactifs et exercices pratiques.

Durée

2 jours (14h00) de face à face pour un groupe de 4 à 12 personnes maxi avec film.

Timing

Visite 1 : Film.

Visite 2 et 3 : Formation et évaluation pour le groupe de stagiaires.

Moyens techniques

- Salles de cours avec écran et avec suffisamment de place pour les exercices pratiques.
- Accès aux postes de travail.



Programme respectant le référentiel PRAP-IBC de l'INRS

Introduction

Présentation de la formation et intérêt de celle-ci.

Statistiques des accidents dus aux manutentions (éventuellement celle de l'entreprise)



Notions élémentaires d'anatomie

- Le squelette (les membres supérieurs, inférieurs et le tronc),
- Découverte de son squelette et de ces mouvements de manière interactive.
- La musculature, et l'impact de certains muscles dans le mouvement.
- La colonne vertébrale (les vertèbres, les articulations, le disque vertébral),
- L'accident de la colonne vertébrale : de la « simple » douleur à la hernie discale,
- Les T.M.S.

Postes de travail

- Repérer les différentes phases chronologiques de son activité réelle de travail,
- Analyser son activité physique et en repérer les déterminants,
- Identifier les risques encourus liés à l'activité physique (notamment les facteurs stress),
- Proposer des améliorations de sa situation de travail,
- Maîtriser les risques qui dépendent de lui (manutention...).

Prévention des accidents

- L'éducation gestuelle : les bons gestes et les bonnes postures selon les objets à manipuler ou gestes à effectuer,
- Les positions dues à son poste de travail : **correction individuelle**.
- Notions d'ergonomie individualisée. (basées sur le film).

Applications pratiques

- Etude d'un (de) poste(s) de travail(s) sur site et sur film,
- Principes de sécurité et d'économie d'effort,
- Manutention d'objet, avec correction individuelle
- L'autogestion corporelle : « *Comment garder son équilibre musculaire* » : proposition d'exercices.

Prise de conscience personnelle au cours des points précédents

- Prise de conscience des gestes justes (manière interactive),
- Donner à l'opérateur matière à réflexion concernant son poste de travail,
- L'amener à repérer « le répétitif » dans ses gestes ou postures contraignantes,
- Argumenter sur la nécessité de son changement dans sa méthode de travail,
- Les déterminants, les risques de l'activité physique,
- Réduire la pénibilité.

Après évaluation, délivrance d'un CERTIFICAT d'acteur - PRAP INRS.



Formations liées au champ informatique

Environnement Informatique :

Windows XP initiation
Windows Vista initiation
Windows Seven initiation
Windows 8 initiation

Suite Bureautique :

Google Docs:
Document Texte
Feuille de calcul
Présentation
Découverte et exploration Google docs (drive, document texte, feuille de calcul)

Office 2003 – 2007 – 2010 :

Word initiation, intermédiaire
Excel initiation, intermédiaire, expert
Powerpoint Initiation
Outlook
Découverte et exploration d'office 2007
Découverte et exploration d'office 2010

PAO

Photoshop éléments initiation
Photoshop CS initiation

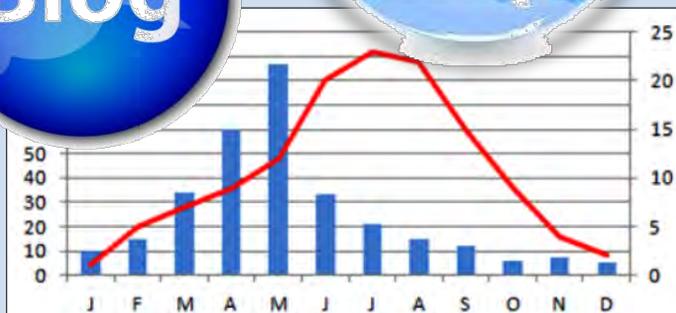
Blog / Création de site

Wordpress

Google Site

Web 2.0

L'impact du Web 2.0 sur les relations clients.



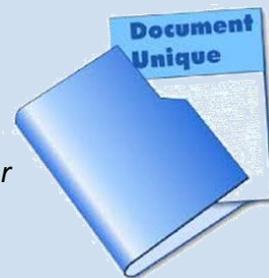
Tarif : 450,00 € HT/jour pour 1 à 6 stagiaires
(+ éventuellement frais de transport en dehors de la Région
NORD - PAS DE CALAIS)

Chaque stagiaire utilisera l'ordinateur portable mis à sa disposition par l'AFST ou si l'entreprise le spécifie, le matériel informatique que le stagiaire utilise au quotidien.



Evaluation des risques et document unique

*Bien connaître les risques pour mieux les maîtriser
(Source site INRS)*



Le Document Unique (DU) est une obligation pour toutes les entreprises depuis 2001 (**Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du code du travail et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'État)**).

Il transcrit les résultats de l'évaluation des risques professionnels. La loi ne définit pas le contenu in extenso de ce document, mais précise qu'il doit favoriser une certaine cohérence en regroupant sur un même support les données issues de l'analyse des risques. Il réunit les résultats des différentes analyses réalisées sous la responsabilité de l'employeur, ce qui facilite le suivi de la démarche de prévention dans l'entreprise.

Objectifs : Identifier les dangers et analyser les risques

Le DU doit, selon la loi, comporter un « inventaire » des risques professionnels identifiés dans l'entreprise.

On doit donc y retrouver, a minima, le résultat des 2 premières étapes de l'évaluation des risques: identifier les dangers et analyser les risques.

Qui peut rédiger ce Document Unique :

L'employeur est seul responsable de l'élaboration de ce document, même s'il en confie la réalisation à un chargé de sécurité ou à toute autre personne qu'il estime compétente pour le faire. Les représentants du personnel, le service de santé au travail ou tout organisme (de conseil, de formation...) peuvent être sollicités pour aider à la réalisation du document unique.

Une fois rédigé, il est mis à disposition des représentants du personnel, du médecin du travail, mais aussi de l'inspecteur du travail et ingénieurs conseils ou contrôleurs de sécurité des CARSAT sur simple demande.

Depuis fin 2008, l'employeur doit rendre ce document accessible aux travailleurs et placer une affiche sur le lieu de travail pour indiquer où il est possible de le consulter.

Ce document doit être mis à jour au minimum chaque année.

Prix : Sur devis personnalisé en fonction de l'intervention de notre formateur.

La première visite est gratuite et permettra ensuite de définir le coût lié à la rédaction du Document Unique.

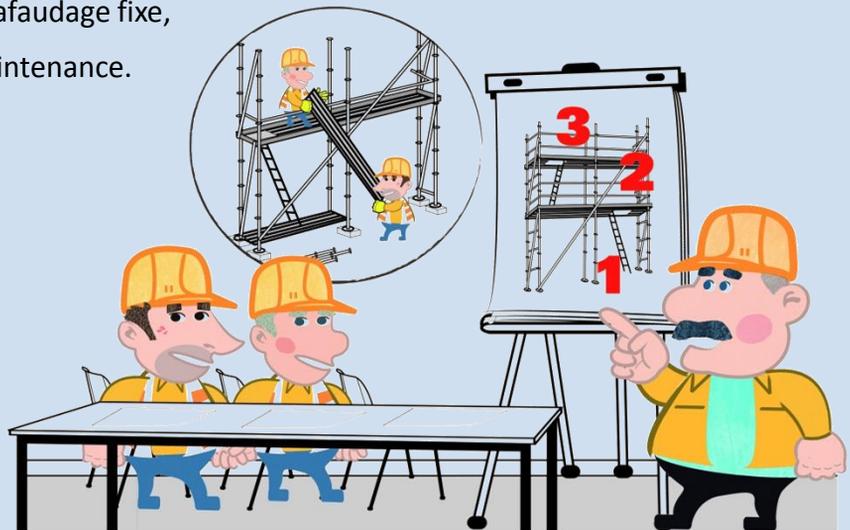


Formation Echafaudage

Les métiers liés à l'échafaudage ont connu une évolution importante ces dernières années. Comme l'innovation permanente des fabricants aboutit à des matériels de plus en plus performants et techniques, la sécurité est maintenant une préoccupation constante des chantiers et des organismes officiels qui entraîne, entre autres mesures, le renforcement du cadre législatif.

C'est pourquoi nous vous proposons diverses habilitations comme :

- Monteur - Utilisateur d'échafaudage,
- Utilisation d'échafaudage fixe,
- Réception et maintenance.
- Etc.



Un groupe peut compter de 2 à 8 candidats maxi pour la bonne exécution du programme.

Le matériel est fourni par l'entreprise accueillant l'organisme de formation

Tarification : 600,00 € HT par jour de formation pour un groupe de stagiaires.
(+ éventuellement frais de transport en dehors de la Région NORD - PAS DE CALAIS)

N'hésitez pas à nous contacter et à spécifier vos propres besoins, nous nous efforcerons de satisfaire au mieux votre requête.



Formation

Sensibilisation aux travaux en hauteur et port du harnais anti-chute

Art. R. 233-44 : Tout salarié devant utiliser un EPI doit être formé au port de l'EPI avec entraînement pratique, aux conditions d'utilisation, au contrôle et à l'entretien du matériel mis à disposition.



Public concerné :

Toute personne amenée à utiliser, de manière permanente ou occasionnelle, des EPI.

Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre :

Supports pédagogiques : ordinateur, vidéo projecteur. Divers EPI contre les chutes de hauteur.

Validation :

Une attestation de suivi de formation sera remise à l'employeur pour chaque stagiaire ayant réussi son évaluation.

Durée / Recommandations :

Une journée de 7h00 : travail de groupe entremêlant théorie et pratique

Les stagiaires devront être équipés des EPI suivants : Un vêtement de protection, une paire de gants, une paire de chaussure de sécurité, un casque de sécurité avec jugulaire et un harnais anti-chute (EN 361).

Tarification : 600,00 € HT la journée pour un groupe de 8 candidats maxi.
(+ éventuellement frais de transport en dehors de la Région NORD - PAS DE CALAIS)

N'hésitez pas à nous contacter et à spécifier vos propres besoins, nous nous efforcerons de satisfaire au mieux votre requête.



Objectifs :

- Connaître la réglementation sur les travaux en hauteur,
- Aborder les principes de sécurité relatifs aux accès, aux travaux et aux déplacements en hauteur,
- Découvrir les EPI et les systèmes de sécurité contre les chutes de hauteur disponibles sur le marché - Savoir choisir les EPI adaptés
- Etre habilité au port du harnais.

Contenus :

UF1 : Théorie

- Explication du décret du 1er septembre 2004 (travaux temporaires en hauteur), de sa circulaire d'application (juin 2005) et des textes relatifs aux travaux en hauteur,
- Analyse des modifications apportées au décret du 16 janvier 1965,
- Analyse des principes généraux de prévention de la loi n°91-1414 du 31 décembre 1991,
- Définition des droits, obligations et responsabilités du maître d'ouvrage, de l'employeur ou de son représentant et des salariés.

UF2 :

- Présentation et démonstration des différents matériels et systèmes de sécurité,
- Présentation des différents systèmes de sécurité, protections collectives et individuelles provisoires et définitives,
- Savoir contrôler et entretenir son harnais,
- Partage et échange sur les pratiques et problématiques de chacun des stagiaires.

UF3 : Pratique

- Apprendre à s'équiper,
- Connaître les règles d'utilisation d'un harnais et les domaines d'application de chaque point.



Programme de la formation Analyse d'accident : Méthode de l'arbre des causes

Public :

Personnel d'encadrement et chargés de sécurité.

Pré requis :

Aucune connaissance particulière n'est requise.

Objectif :

Permettre aux participants d'apprendre une méthode d'analyse efficace des accidents du travail et d'exploiter les dysfonctionnements révélés dans le cadre d'une démarche de progrès afin de mieux les connaître et donc de les supprimer.

Validation :

Une attestation de suivi de formation est remise à l'employeur pour chaque stagiaire ayant assisté à l'intégralité de la session.

Programme

Pourquoi analyser les accidents du travail ?

Les difficultés de l'analyse :

- les jugements,
- le comportement,
- comment les résoudre ?

Méthodes d'analyse des accidents du travail :
(l'arbre des causes)

- méthodologie,
- application sur cas pratique.

Autres méthodes pouvant être utilisées (5M...)

L'exploitation des résultats des analyses des accidents pour prévenir :

- méthodologie,
- organisation.

Conclusion du stage

Durée et moyens mis en œuvre :

- A définir en fonction du niveau des stagiaires : **Généralement une journée de 7h00.**

- Moyens pédagogiques et techniques : Salle de formation et supports pédagogiques, exercices pratiques en simulation, Ordinateur, vidéo – projecteur.

